

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 15 juin 2020, a adopté les règlements suivants :

- 20-027** **Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les travaux relatifs aux installations sportives extérieures**

- 20-028** **Règlement autorisant un emprunt de 51 676 000 \$ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs et de maintien des actifs connexes**

- 20-031** **Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 \$ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX)**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ces règlements le 31 juillet 2020. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation, durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 11 août 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat